

n° 2742 da u 7 à u 13 d'aprile 2022

ARRITTI

SETTIMANALE NAZIONALISTU CORSU

56^a annata

Prezzu 1,40 €

C.P. 0422 C 82046

ISSN 1262

Dispensé de timbrage

Routage 205

www.arritti.corsica



Cap'articulu

Assez d'être méprisés!

p. 3

Plus d'un mois après l'agression meurtrière d'Yvan Colonna dans la prison d'Arles, la mobilisation ne faiblit pas face à un gouvernement toujours de marbre qui prétexte la colère corse pour reporter les discussions promises par Gérald Darmanin... À lire p. 4-5



Ghjustizia è verità per Yvan Colonna CINQUIÈME SEMAINE



Peuple sahraoui

Les damnés de la terre

p. 6 à 8

L'eurodéputée Marie Toussaint pour les droits du Tavignanu

« Vous avez une forte capacité à renverser la donne »

p. 9





COLONNA : "LA CORSE VA SE RÉVEILLER"

À tutti quelli chì ci m'ancanu, dedichemu sti versu d'un bellissimu cantu scrittu da I Fratelli Vincenti, cantatu da tanti artisti famosi, da Antone Ciosi cù parechji altri cantadori cum'è Ghjuvan'Claudiu Acquaviva o Diana Salicetti, à Maì Pesce cù Maurane, o ancu artisti libanesi in memoria di e vittime di e splusioni di 2020 in Beyrouth, Pascale Ojeil è Charles Eid.

Arritti a dedicheghja à Yvan è à i soi, parenti è amichi ch'ùn ponu esse guariti da l'inghjustizia chì l'hà minatu.

À l'altru mondu

À l'altru mondu, u tempu hè longu, ci stà l'eternità
È m'hà pigliatu à tempu natu; di mè, chì n'hà da fà?
O cara mamma, u paradisu hè grande cume tè
È s'e ti chjamu à l'improvvisu s'arriccumanda à mè
Santa Maria a to sumiglia ùn nu mi lascia più
È mi cuntentu è mi ramentu, cume s'ell'era tù.

Ti mandu un fiore, u so culore, u sceglierai tù
Hè ind'u pratu di u Muratu ch'ellu face u più
S'e fussi eiu frà i più belli u cuglierebbi à tè
Ma stocu in celu, è i to capelli sò luntanu da mè
Ma i t'allisciu cù Ghjesù Cristu chì sà quale tù sì
È mi cuntentu è mi ramentu, è megliu ùn possu di.

Ùn piglià dolu, u to figliolu cù l'anghjulì stà bè
È ciò ch'e vogliu, u mio custodiu a sà prima cà mè
Quì l'aria fine cume puntine cosge senza piantà
Ore tranquille, à mille à mille, senza calamità
À l'altru mondu, canta un culombu è paura ùn hà
Per cacciadore ci hè u Signore, O mà ùn ti ne fà. ■

Accapu di a reddazione

Prezzo

U mondu hè cummosu è svultulatu da a revelazione di crimini di guerra di l'armata russa in Ucraina... A scupertu di civili massacrati allora ch'elli eranu surtiti per cumprassi un pezzu di pane o per andà à circà un pocu d'acqua o un pocu di legna per scaldassi. Sò stati assassinati perch'elli eranu semplicemente ucrainiani, o perch'è ùn ci era micca suldati da piglià in mira. Sò assassinii gràtisi. Certi sò stati scupertu e mani liati in spinu è una palla in capu, eseguitati dunque di manera barbara. Dinù ste donne chì sò state viulentate da suldati imbrachi o nò, cù ordine o nò. In certi paesi, in tempu di guerra, suvente e donne sò trufei, è e furzature un actu di guerra. Ma micca quì in cor'di l'Europa, trà paesi detti civilizzati! Si sà quant'elle sò brutte e guerre ma fermanu còdici è règule internaziunale da ùn tuccà i civili, da prutègeli è da circà à fanne u menu morti è feriti pussibili. Ùn hè micca statu u casu in Butcha. U martoriu di ssa corcia ghjente hè un livellu di più ind'è u spaventu è u stumacheghju di ssa guerra chì i Russi chjèmanu «*sèmplice operazione militare*»... Eppure! Eppure, ùn ci vole à rompe i fràncichi leami di u dialogu, a rispunsabilità quale füssinu u cunflittu è i so protagonisti, cumanda à cuntinuà à pruva à parlassi è cuntrastà. Hè cusì in u mondu sanu, da tutte l'èpiche ch'elli si sò regulati i cunflitti in grazia à ghjente capaci di mèttesi à livellu d'ugnunu, di pruva à capisce e so caggioni è truvà cusì u filu fràncicu di u regulamentu di u cunflittu. Sta ghjente si chjèmanu i «*Signori di a Pace*». Sò nèutri, micca o pocu cunnisciuti à livellu mediaticu, pròvanu à framèttesi è intervene da truvà u mettudu di dialogu u più efficace. In Bosnia, in u Rwanda, in Irlanda, in Paese Bascu, à u Burundi, u Sudan, u Guatemala, i Balchani, u Sri Lanka, l'Algeria, u Libanu, u Pakistanu, l'Indunesia, a Palestina... sò intervenuti, à le volte sò ghjunti à strappà un arrestu di i cumbatti, è ancu à custruisce a pace di manera durèvole. Arritti cunsiglia a lettura di un libru esciutu in 2006, scrittu da Roger Faligot à l'Edizione Seuil, «*Les Seigneurs de la Paix*». S'impara assai in u mettudu è à le volte l'efficacità di sta ghjente quandu tutte e speranze sò morte per impone a pace. Seranu in azione sti signori di a pace in Ucraina? Bisognu ci hè. È Macron chì dice vulè cuntinuà à parlà à Poutine, chì sarebbe u so rolu? Cosa spera? Ci vole à cuntinuà à negozià, o omancu, pruva di parlà cù Poutine, malgratu i crimini di guerra, hè forse quì u prezzu di a Pace. Ma Macron serà veradimamente u megliu piazzatu? Cumu si pò avè a leghjittimità di parlà cù un Poutine è i so crimini di guerra, quand'omu ùn hè micca capace di parlà cù l'eletti di a Corsica, demucratamente eletti è omi di pace anch'elli? Cumu pratende «*a situazione ùn hè micca calma*»... per ùn riceve in Parigi ss'eletti chì pròvanu à fassi sente per ghjustamente calmà a còllera di u pòpulu per via d'un scàndalu di Statu à u quale Macron ùn vole micca risponde? U prezzu di a pace in Corsica ùn sarebbe micca ghjust'à puntu a capacità d'apre u dialogu senza cundizione? ■ **Fabiana Giovannini.**

ARRITTI

U vostru settimanale hè nant' à internet

www.arritti.corsica



Assez d'être méprisés !

Les événements violents tels qu'ils se succèdent à un rythme soutenu n'étaient pas prévisibles dans le détail, mais ils ne sont *in fine* que le résultat de choix politiques de long terme. Le choix de mépriser les élus nationalistes corses cinq années durant par les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron a créé les conditions de la violence qui a envahi les rues d'Aiacciu ce dimanche, après celles de Corti et Bastia.

Premier choix assumé : fermer la porte à tout rapprochement pour les prisonniers politiques et même afficher ouvertement, comme l'a fait Edouard Philippe quand il était Premier ministre, que les « assassins du Préfet » ne sortiraient de prison qu'une fois à l'article de la mort. De cette attitude inique, contraire au droit et à la condamnation qu'ils purgeaient, puisqu'ils étaient éligibles de façon légale à un rapprochement en Corse, puis à une libération conditionnelle à partir de vingt années passées derrière les barreaux, a découlé le drame survenu dans la prison d'Arles qui a coûté la vie à Yvan Colonna.

L'enquête sur les conditions de cette agression sauvage par un détenu djihadiste hyper-violent, au vu et au su des caméras de surveillance qui quadrillent la prison de haute sécurité, ne donne aucun éclaircissement convaincant sur les conditions dans lesquelles cette agression a été rendue possible. Et il est une certitude : jamais elle n'aurait eu lieu si Yvan Colonna avait été rapproché dans la prison corse de Borgu. De ce choix politique d'Emmanuel Macron et de ses gouvernements découle mécaniquement la responsabilité de l'État dénoncée par la banderole de tête des différents cortèges, « Statu Francesu Assassinu ». Deuxième choix assumé : traiter les élus de la Corse, et donc les électeurs qui leur ont apporté leurs suffrages, par le mépris. Ce mépris a été manifeste dès le 6 février 2018, six mois après l'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République française, et un mois après la réélection de Gilles Simeoni à la tête de la Collectivité de Corse par une majorité absolue des électeurs corses.

Ce jour-là, Emmanuel Macron est venu en Corse flanqué de Jean Pierre Chevènement et de plusieurs figures anti-nationalistes, dont Emile Zuccarelli pourtant défait par les urnes bastiaises. La date choisie, à savoir le jour de la commémoration de l'assassinat du préfet Erignac, a été le moyen choisi pour porter un message fermé, et pour donner des signes multiples en vue de déconsidérer les nouveaux élus de la Corse, catalogués comme « élus locaux », relégués loin derrière l'administration préfectorale dans l'ordre protocolaire des rencontres, fouillés au corps par le service d'ordre présidentiel comme de simples

trublions, comme le seront les « gilets jaunes » après eux.

Puis s'en sont suivis cinq années de déconvenues successives, de discours fermant toutes les portes à une évolution vers l'autonomie, jusqu'à la remise en cause des avancées obtenues avec François Hollande pendant les 18 premiers mois de présidence nationaliste de l'Assemblée de Corse, notamment sur le financement du Comité de Massif via les surplus de la continuité territoriale, ou par une recentralisation préfectorale de l'attribution des programmes du Plan Exceptionnel d'Investissement de Lionel Jospin, devenu PTIC sous Edouard Philippe, et enfin par la nomination de préfets au profil marqué, Josiane Chevalier et surtout Pascal Lelarge, dont la feuille de route était manifestement de contrer le président du Conseil exécutif et de favoriser son opposition. Cela s'est conclu par une déroute électorale, Gilles Simeoni ayant reçu plus de suffrages que jamais lors des élections territoriales de juin 2021.

Le sens démocratique le plus élémentaire aurait consisté à prendre alors acte de la nouvelle donne politique de la Corse, et d'ouvrir aussitôt l'espace de dialogue institutionnel qui s'imposait. Au lieu de cela, huit mois durant, l'État a maintenu à son poste un préfet nocif et virulent, démontrant ainsi son refus de changer de politique.

Cette accumulation de tensions a été suivie d'une déflagration majeure du fait de l'agression d'Yvan Colonna à la prison d'Arles. Gérard Darmanin a aussitôt été dépêché en Corse pour ouvrir, sous la pression de la rue, le dialogue qui aurait dû être ouvert depuis bien longtemps par la simple prise en compte des réalités démocratiques de la Corse.

Il peut désormais essayer de jouer avec les excès inévitables des mobilisations d'une jeunesse que l'on a poussé à bout cinq années durant. C'est ce que Gérard Darmanin a fait en reportant le lancement du cycle des réunions promises en vue d'avancées institutionnelles, « jusqu'à l'autonomie ». Mais l'État a lui-même attisé la colère de la rue qu'il dénonce aujourd'hui. Il faudra dès lors plus que des postures médiocres, manifestement électoralistes, pour apporter enfin, après cinquante ans, une solution à la question corse, solution qui devra être politique et de portée historique. ■



Ghjustizia è verità per Yvan Colonna

La mobilisation ne faiblit pas

Arritti poursuit son retour sur les événements de la semaine. Plus d'un mois après l'agression meurtrière d'Yvan Colonna dans la prison d'Arles, la mobilisation ne faiblit pas face à un gouvernement toujours de marbre qui prétexte la colère corse pour reporter les discussions promises par Gérard Darmanin.

29 mars. On apprend au matin que 36 bungalows d'un camping à Aleria ont été détruits dans un incendie criminel. Pas de revendication. De même, une explosion détruit une villa appartenant à un continental décédé.

À Bastia, jusqu'à tard dans la nuit du 28 au 29, les guérillas urbaines se sont poursuivies. Les CRS ripostant par des jets d'eau et des tirs de grenades lacrymogènes...

Femu a Corsica réunie à Corti rend hommage à Yvan Colonna et appelle « tous les nationalistes mais aussi toutes les forces vives de la société corse » à faire en sorte que « ce processus de négociation historique réussisse ». « Une porte est entrouverte. On sait très bien que le jacobinisme parisien n'a pas disparu. Pour se donner toutes les chances de réussir, il nous faut agréger, élargir à toute la société corse ».

Les rassemblements se poursuivent devant préfectures et sous-préfectures.

30 mars. Le collectif d'organisations et de syndicats étudiants se réunit à Corti et appelle « l'ensemble du peuple corse » à une nouvelle manifestation sur ses trois revendications : « ghjustizia è verità per Yvan, libertà pè i patriotti è ricunniscenza di u pòpulu corsu ». « Nous continuerons les manifestations jusqu'à ce que l'État engage un vrai dialogue avec nos élus » martèle la Ghjuventù Indipendentista.

Pendant ce temps, Marc Ollier, directeur de la prison d'Arles, décrit l'agression devant la Commission des lois :

« l'attitude d'Elong Abé est dégueulasse ». Il avoue le système vidéo désuet : « soyons clairs. La pénitencière ne peut pas sortir des budgets de sous les fagots ». Il explique que l'informatique était en maintenance à ce moment-là, que les écrans sont petits, qu'il y a des erreurs d'alarme, que vu le nombre de caméras et « des images qui défilent en permanence, impossible de détecter quoi que ce soit » (sic). Il ne croit pas à la thèse du blasphème dit-il encore, et dans un sanglot : « il voulait se payer quelqu'un de connu. Excusez-moi, je suis ému, je ne connaissais pas Yvan Colonna, mais c'est un être humain, quoi ! » Que dire?... Jean Félix Acquaviva ne se contente pas de ces explications, il interroge : « nous sommes là pour traiter de la possibilité d'une préméditation, mais aussi qu'un tiers ait pu commanditer cet assassinat, nous sommes dans notre rôle pour savoir si ces dysfonctionnements - qui est un mot qui, pour moi, est très faible - vont jusqu'à laisser aller volontaire ou pas, voire la connivence ? Et pourquoi ? Ce sont des questions, vu les ombres béantes, qui se posent »*

31 mars. Gilles Simeoni s'exprime dans une double page sur Corse-Matin : « Au regard des événements que vit la Corse depuis le 2 mars, il est compréhensible et légitime que les mobilisations se poursuivent. Mais cette aspiration doit s'intégrer dans une stratégie collective et se faire selon des modalités qui permettent au plus grand nombre d'insulaires, nationalistes ou pas, de continuer à se sentir solidaires ainsi qu'ils l'ont été jusqu'à présent et de continuer à être partie prenante des initiatives à venir. Il y a indéniablement un équilibre à trouver, une

adaptation à penser et à mettre en œuvre ». L'Assemblée de Corse débat durant 4 heures à la recherche d'un consensus sur la méthode du processus à engager avec Paris. « Nous n'avons pas le droit d'échouer. Nous n'avons même pas le choix. Nous devons réussir » dit la présidente de l'Assemblée Nanette Maupertuis. Bémol de la droite : « la démocratie corse m'inquiète » dénonce Laurent Marcangeli. « Les notions de peuple corse, de langue corse, de statut de résident seront sur la table » affirme Jean Félix Acquaviva.

« La reconnaissance du peuple corse est l'objet central de tout notre engagement » déclare avec solennité le président du Conseil exécutif : « S'ouvrira à compter de la semaine prochaine un processus à vocation historique, qui doit nous permettre de clore un cycle de 50 ans pour la période contemporaine, marqué par des drames, des morts, des milliers d'années de prison, des centaines de femmes et d'hommes qui se sont engagés par tous les moyens, y compris illégaux, et des deux côtés... Si Paris continue de ne pas respecter les urnes, les Corses retourneront inmanquablement dans la rue... Le conflit doit cesser, et les conditions sont aujourd'hui réunies pour que ce soit le cas... Ce qui s'est passé depuis le 2 mars trouve son origine dans le manquement aux règles fondamentales de la démocratie, un manquement dont l'État porte la responsabilité exclusive... Yvan Colonna n'a jamais cessé de clamer son innocence, il souhaitait continuer le combat pour la faire reconnaître. Il a été assassiné dans des conditions aussi atroces qu'incompréhensibles, et constitutives, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, d'un scandale d'État. Si le droit au rapprochement avait été appliqué à

* pour voir l'intégralité de l'audition sur le site de l'Assemblée nationale : <https://bit.ly/3u8gY10>



Yvan Colonna, il ne serait pas mort assassiné. Cela pose des questions lourdes sur lesquelles les différents responsables auront à donner toutes les explications».

Au même moment, l'extrait d'une vidéo d'Yvan Colonna est divulguée sur BFMTV. Il y est interrogé par un détenu basque qui l'a filmé. Il exprime ses inquiétudes face à la colonisation de peuplement et à la « dilution » du peuple corse: « petit à petit on disparaît ». Il déplore les fermetures de l'État: « Chez nous, on est 68 % à être au minimum pour l'autonomie et on ne discute pas ! », et il exprime ses espoirs: « La Corse va se réveiller. Moi j'ai confiance » dit-il en disant sa foi et son aspiration à l'indépendance.

1^{er} avril. Toujours des rassemblements de groupes de lycéens et collégiens devant la préfecture de Haute-Corse à Bastia.

La commune d'Ajaccio qui craint les débordements de la manifestation de dimanche, prend un arrêté pour interdire le stationnement et la circulation sur son itinéraire.

Alain Ferrandi et Pierre Alessandri signent leur ordre de transfert vers la prison de Borgu. La date de leur rapprochement n'est pas encore communiquée. L'annonce tombe le matin de la manifestation.

Le Collectif Parlemu Corsu tient conférence de presse devant la préfecture d'Ajaccio. Il dénonce: « *Micca suluzioni pulitica senza lingua corsa, senza cuufficialità... S'è u riassuntu di u prublema corsu hè solu l'ecunomia, allora caccemi a lingua, ùn ne parlemu più? Nant'à 'ssa tarra, hè un arasia di vulè sfassà a nostra lingua!* »

2 avril. « *Ancu sè i tempi sò contr'à noi, falemu tutti in carrughju dumane pa una ultima stonda è un ultimu abbracciu à Yvan... Evviva a Corsica nazione, evviva u pòpulu corsu* » tweete Stéphane, frère d'Yvan Colonna.

3 avril. Troisième manifestation en moins d'un mois derrière la banderole « *Statu francese assassinu* ». Plus de 10.000 personnes défilent à Ajaccio sans qu'aucun signal rassurant côté gouvernement ne soit intervenu malgré les multiples appels du Conseil exécutif de Corse. Des affrontements éclatent à la fin de la manifestation, on déplore une quinzaine de blessés dont deux graves, une jeune femme a le mollet déchiqueté.

Le collectif d'avocats Sustegnu Ghjuventù « *s'insurge contre le comportement actuel des fonctionnaires de police et de gendarmerie qui excède très largement le cadre du maintien de l'ordre* ». LBD, grenades lacrymogènes, grenades de désencerclement, interpellations violentes de personnes étrangères à la manifestation... les pompiers se plaignent d'être régulièrement gazés. Un temps ils sont empêchés d'intervenir

sur une fuite de gaz déclenchée par un tir de grenade. Outre « *les atteintes physiques et morales* » ces comportements engendrent « *de nouvelles réponses dans la rue et alimentent un cycle mettant en danger la santé et la vie des habitants* ».

4 avril. Au lendemain des violences, Emmanuel Macron s'offusque et annonce le report de la première réunion sur le processus qui devait se tenir Place Beauvau le 8 avril prochain. Ce qui confirme son inflexibilité dans le dossier corse. Gérard Darmanin avait-il une vraie mission d'apaisement ou bien seulement le rôle de jouer la montre dans la perspective de l'élection présidentielle? « *L'autonomie n'est pas un objectif en soi* » éclaire le Président de la République. Une seule chose est sûre: Yvan Colonna repose depuis deux semaines sous le ciel de Carghese et aucune réponse à la hauteur de ce scandale d'État n'a été apportée.

Pendant ce temps, condamnations de tags injurieux à l'encontre du maire d'Ajaccio. Le fossé se creuse y compris au sein de la société corse...

Nouveaux rassemblements devant les commissariats d'Ajaccio et Bastia avec un mot d'ordre supplémentaire: « *Libertà* » suite aux arrestations intervenues la veille au moyen d'un fourgon banalisé... Christine Colonna tweete: « *Stratégie(s) du chaos, réflexes mortifères et pièges grossiers... un chemin différent est possible pourtant...* » Una chjama à di più solidarietà è sumerinu... da ùn cascà ind'è tràppule di u Statu. ■ F.G.

Peuple sahraoui

Les damnés de la terre

On peine à imaginer que la vie soit possible dans ce désert à quelques dizaines de km de Tindouf au sud de l'Algérie, dans un territoire qui pourrait servir de décor lunaire à un film pour cosmonautes. Sable et cailloux à perte de vue sont le seul horizon, et la température en plein été y dépasse allègrement 50°C. C'est là que vivent des dizaines de milliers de Sahraouis depuis 45 ans, depuis que l'armée marocaine a occupé militairement leur pays après le retrait de l'Espagne.

Historique. La décolonisation de l'Afrique est un processus engagé dans les années 50, qui a successivement amené à la constitution d'États indépendants à partir des colonies établies par les pays européens au cours du 19^e siècle. Les grands pays colonisateurs étaient la France, le Royaume Uni, le Portugal, et aussi la Belgique et l'Italie. L'Espagne, omniprésente en Amérique du Sud, n'a alors qu'un seul territoire colonial africain, le Sahara Occidental, entre Maroc, Algérie et Mauritanie. Y vivent alors un demi-million environ de Sahraouis, essentiellement le long des côtes car le territoire est en grande partie désertique. Le «Sahara espagnol» a une place importante dans l'Histoire de l'Espagne, puisque c'est à partir des garnisons stationnées au Sahara que Franco est arrivé au pouvoir à Madrid. Les Sahraouis, encouragés par les processus d'indépendance de leur voisinage, ont pris les armes à leur tour contre l'occupant espagnol au début des années 70 alors que Franco était encore à la tête de l'Espagne. Le Front Polisario est alors



Sahraouis réfugiés à Tindouf.

créé pour mener cette guerre de libération nationale.

Ce n'est qu'en 1975, à la fin du franquisme, que l'Espagne envisage à son tour de donner l'indépendance à son ancienne colonie, et donc commence à négocier avec le Front Polisario, le Maroc et la Mauritanie. Dès cet instant, le Royaume du Maroc affiche sa volonté d'annexer ce territoire aux riches potentialités minières, notamment des phosphates, et au fort potentiel pour la pêche. Le Front Polisario résiste à cette nouvelle colonisation, et Hassan II décide d'engager une «marche verte» pour occuper le territoire militairement tout en y implantant progressivement des colonies de peuplement destinées à supplanter la population sahraouie.

À l'ONU, l'invasion marocaine est officiellement déclarée contraire au droit international, mais le Maroc, fort de sa supériorité militaire, a déjà érigé, et étendu progressivement, un large mur de sable fortifié qui partage l'ancienne colonie espagnole en deux. Les Sahraouis sont repoussés de l'autre côté du mur, plus de 1200 kilomètres de long, dans la partie la moins habitable, tandis que, pour se protéger des bombardements marocains, ils se sont exilés massivement de l'autre côté de la frontière, en Algérie, dans cinq camps de réfugiés établis en plein désert, en terrain extraordinaire-

ment hostile : climat extrême en raison de la chaleur et des vents de sable, aucune végétation possible, pas d'eau, pas d'équipements, etc... Ils y survivent depuis 1976, soit 45 années.

Depuis le Front Polisario continue son combat contre le Maroc, inégal malgré l'appui de l'Algérie, tandis que l'Espagne, dernière puissance occupante officielle, est toujours responsable du processus de décolonisation du Sahara Occidental devant l'ONU.

Les Nations Unies ont pris plusieurs résolutions qui ont chaque fois reconnu la légitimité du Front Polisario et condamné l'occupation marocaine, et l'ONU a demandé que soit tenu un référendum d'autodétermination, conformément au droit international. Avec l'appui de l'Espagne, et des États Unis durant la présidence Clinton, un cessez-le-feu est entré en vigueur en 1991, mais le projet de référendum a été empêché du fait de l'obstruction du Maroc appuyé notamment par la France. Les combats ont repris en 1995. Une révolte de la population sahraouie vivant sous occupation marocaine a été réprimée dans la ville de Laayoune en 2010. Un très grand nombre de Sahraouis ont ainsi été condamnés à un exil vers les camps.

Depuis la partie restreinte du territoire qu'ils contrôlent encore, le Front Polisario mène des actions sporadiques contre

Mission du Parlement Européen dans les camps de réfugiés sahraouis de Tindouf

Cette mission a rassemblé cinq députés des groupes socialiste (Andreas Schieder, Autriche, Hannes Heide, Autriche, Olekas Juozas, Lituanie), du groupe la Gauche (Pamendo Barrena Espagne-Pays Basque) et Verts-ALE (François Alfonsi). Elle a été organisée par l'Intergroupe Sahara Occidental structuré au sein du Parlement Européen. Durant quatre jours, nous avons partagé leurs conditions de vie difficiles, rencontré les structures politiques et humanitaires qui organisent la vie d'une centaine de milliers de personnes malgré tout, et qui maintiennent leur combat pour la liberté et pour l'autodétermination de leur territoire annexé militairement par le Maroc. Voici un exposé de leur situation. ■ F.A.



Publication financée avec le soutien du Parlement européen



François Alfonsi avec le président de la République Démocratique du Sahara Occidental Brahim Ghali qui mène un dur combat avec son peuple pour la liberté et le respect du droit international à l'autodétermination.



Camp de réfugiés sur un territoire terriblement inhospitalier.

Union des Femmes Sahraouiés : déportées depuis 45 ans en camps de réfugiés, elles ont réussi à maintenir leur société vivante témoignant de la vitalité du peuple sahraoui.

l'armée marocaine, auquel il est répondu par des bombardements de drones. La population déportée est en sécurité à Tindouf sous le parapluie militaire de l'Algérie, c'est pourquoi elle s'y est installée, mais elle vit dans une précarité extrême et elle dépend entièrement de l'aide internationale accordée par l'ONU aux réfugiés à travers le HCR (Haut-Commissariat aux Réfugiés), au même titre que les Palestiniens, les Syriens, et tant d'autres qui fuient la guerre. Sauf que les Sahraouis vivent dans les conditions les plus extrêmes, et qu'ils sont parmi les populations qui ont connu cette situation durant le plus grand nombre d'années.

Des conditions ahurissantes surmontées grâce au courage collectif et à la solidarité internationale. Comme tous les réfugiés, les Sahraouis des camps de Tindouf n'ont qu'une envie : retrouver la liberté dans le pays d'où ils viennent. Pour eux leur résidence à Tindouf n'était qu'un moment de leur vie. Mais en 2022, voilà que trois générations sont passées et seuls les plus anciens ont réellement connu le Sahara Occidental de leurs origines. De cette base arrière, que l'Algérie a concédé à une administration directe par le Front Polisario, le contact est gardé avec la partie non occupée du pays grâce aux pistes qui traversent le désert. La première chose que l'on constate dans les camps c'est la domination numérique des femmes jeunes, les hommes étant enrôlés par la lutte armée. Et encore plus frappant est le nombre des enfants qui surgissent des campements. Ces enfants sont pris en charge par un Etat sahraoui qui assure le service public de l'Éducation avec le peu de moyens



dont il dispose, des locaux sommaires et malgré la difficulté d'attirer des enseignants dans ce bout du monde. Mais la solidarité internationale est une machine puissante avec un foisonnement d'ONG qui ont à cœur de ne pas abandonner ce peuple dans le besoin. Il y a la prise en charge des victimes de guerre, notamment à cause des mines enfouies par l'armée marocaine tout le long du mur pour dissuader quiconque de s'en approcher. Il y a la nourriture qui est apportée par des paniers mensuels distribués à 91 % des habitants, c'est-à-dire grosso modo tout le monde sauf les salariés des organisations humanitaires et les fonctionnaires. Ce ravitaillement est assuré par le Croissant Sahraoui, l'équivalent de la Croix Rouge, qui vient de se doter de hangars modernes permettant d'assurer chaque mois un panier de produits de base, farine, riz, sucre, etc., et un panier complémentaire de légumes. Chaque habitation est sommaire, en simples parpaings. La chaleur l'été les rendent invivables. L'électricité permet de climatiser parfois une pièce où les gens se réfugient durant la journée, sauf quand le réseau électrique ne résiste pas. Alors des cars sillonnent les villages pour prendre en charge les plus anciens et les héberger dans un gymnase de Tindouf qui est correctement ventilé. La canicule est permanente et elle provoque le décès de beaucoup de personnes âgées chaque été.



Pour les enfants aussi l'été est infernal. Pour y faire face les réseaux européens de solidarité, particulièrement actifs en Espagne, ont développé une action formidable. Ce sont ainsi 8.000 enfants qui sont évacués deux mois durant vers des familles d'accueil en Espagne par des charters affrétés entre Tindouf et l'Espagne, et ainsi ils peuvent échapper au confinement des canicules et profiter de vacances et de rencontres, tout en continuant à apprendre l'espagnol que connaissent leurs grands-parents. Mais en 2020 et 2021, le Covid a interrompu cette action exemplaire et il faut tout reconstruire pour l'été 2022. Le HCR a aussi réalisé des lieux de santé accessibles dans chacun des cinq villages, et un hôpital pour l'ensemble de la population. Les médecins sont désormais des jeunes nés dans les camps et qui ont réussi à mener leurs études, le plus souvent à Alger. Combien sont-ils à vivre dans ces conditions terribles ? Le Croissant Sahraoui distribue 133.000 rations de survie. Une partie sert sans doute aussi à ceux qui sont privés de tout dans le territoire encore contrôlé par les Sahraouis. Mais ce sont au bas mot 100.000 personnes, dont 30.000 enfants au moins, qui partagent ces conditions de vie extrêmes.

Un jeu politique éminemment instable. Longtemps la République Démocratique du Sahara Occidental a fondé ses espoirs

... sur la communauté internationale, tant le droit international est de son côté. C'est ce que vient d'ailleurs de confirmer avec éclat, en septembre dernier, la Cour de Justice de l'Union Européenne.

En effet une des principales richesses du territoire sont les fonds très poissonneux de ses côtes. De ce fait, comme pour plusieurs autres pays disposant d'un gisement halieutique plus important que la capacité de prélèvement de sa flotte de pêche, l'Europe négocie contre de fortes subventions l'accès de ses pêcheurs, espagnols et français pour les plus nombreux, à ces zones poissonneuses. Des «accords de pêche» sont ainsi passés, et les financements qui en résultent reviennent légalement aux peuples des territoires côtiers concernés.

Au large du Sahara Occidental, ils reviennent aux Sahraouis, et donc au Front Polisario qui en est le représentant officiellement reconnu par les Nations Unies depuis que ce territoire, l'Espagne se retirant, est inscrit sur la liste des territoires à décoloniser.

Le Maroc, qui prétend que le Sahara Occidental fait partie du Royaume du Maroc, veut s'accaparer ces droits de pêche. L'Union Européenne, très pro-marocaine, y consent et a négocié des accords troubles avec le Maroc qui affirme que les sommes en jeu seront attribuées pour les «populations du Sahara Occidental», c'est-à-dire, en fait, majoritairement des colons marocains. Saisie par le Front Polisario, la Cour de Justice de l'Union Européenne a tranché: ces accords passés sont illégaux, et, malgré l'appel introduit par la Commission, les attendus du jugement sont tellement clairs que sa confirmation est très probable, ouvrant la porte à de solides compensations financières au profit de la République Démocratique du Sahara Occidental.

Mais si la position du Front Polisario reste forte au plan juridique, elle est beaucoup plus fragile au plan politique. Depuis trois ans les soutiens à l'Espagne se sont renforcés autour d'un agenda international qui a lié la question de l'ex-Sahara espagnol occupé par le Maroc avec celle de la Palestine occupée par Israël. A l'instigation du gouvernement israélien, les USA de Donald Trump ont reconnu officiellement la «marocanité» du pays occupé. En réciprocité, le Maroc a noué des relations diplomatiques nouvelles avec Israël. Les Emirats du Golfe persique lui ont emboîté le pas, tandis que l'élection de Joe Biden n'a rien remis en cause de la décision de Donald Trump. En Europe, la France a longtemps été le meilleur allié de Rabat, tandis que

l'Espagne, garante en tant que dernière puissance occupante du processus de décolonisation, avait toujours refusé d'avaliser l'occupation marocaine. Pedro Sanchez vient de faire volte-face à son pays en écrivant une lettre officielle au Roi du Maroc apportant le soutien officiel de l'Espagne à son «plan d'autonomie». En Espagne, où la question sahraouie est très sensible, cette position a été dénoncée avec force et Pedro Sanchez a dû tempérer son soutien au Maroc. Mais beaucoup de mal a été fait!

Puis est survenue la guerre en Ukraine qui rebat les cartes en faveur des Sahraouis. En effet, si on en venait à s'asseoir sur le droit international pour donner une légalité juridique à l'occupant dans le cas du Sahara Occidental ou de la Palestine, pourquoi la refuser à la Russie sur les territoires d'Ukraine qu'elle occupe, et sur ceux qu'elle entend conquérir par la force des armes? D'autant que l'alternative au gaz russe pour l'Europe est en grande partie du gaz algérien, et que l'Algérie, alliée du Front Polisario depuis l'origine, entend combattre les prétentions coloniales du Maroc en conditionnant les accords d'approvisionnement en gaz de l'Europe à une nouvelle attitude vis-à-vis de la question sahraouie.

Car dans cette région d'Afrique du Nord, la situation sécuritaire s'est brusquement enflammée cet été entre le Maroc et l'Algérie qui ont rompu leurs relations diplomatiques et fait entendre d'inquiétants bruits de bottes. En cas de dérapage, c'est très probablement au Sahara Occidental que le conflit s'embraserait. On n'en est pas passé loin il y a trois mois quand un drone marocain (Israël en est le plus important fournisseur au monde!) a détruit un convoi algérien et tué ses chauffeurs. A la moindre nouvelle étincelle, l'Algérie pourrait riposter d'autant plus facilement qu'elle serait, vis-à-vis du droit international, habilitée à considérer qu'elle n'attaque pas le territoire marocain. Puis les forces armées sahraouies ne manqueraient pas de relayer les combats sur le terrain.

Un tel scénario embraserait le Maghreb et créerait une instabilité imprévisible dans le voisinage immédiat de l'Europe. Pour en conjurer le risque, le plus efficace serait sans nul doute de réactiver un processus de paix équitable autour de la question du Sahara Occidental. L'Union Européenne à condition de sortir de son tropisme pro-marocain et d'en revenir aux fondamentaux du droit international pourrait jouer un rôle essentiel pour cela. ■ **François Alfonsi.**



EPPÒ

Eppò... Da scopre!



S'è vo pinsate chì a Corsica si trova in cor'di Mediterràniu, vi tocca à stà à sente à **Eppò**! Eccu un gruppu ch'hà a so uriginalità, arradicatu in a tradizione pulifònica nustrale, pregnata di cultura mediterrània cù accenti cunditi ch'inditanu una stòria mischiu di culture è mùsiche à tempu tradiziunale è creative! **Eppò** va à circà a pena di più luntanu chì a mùsica tradiziunale corsa, tuttu essendu imbuttacata di ciò chì face l'uriginalità di a nostra cultura. Sò cusì cinque musicanti bastiacci, Ànghjulu Torre, Francescu Spinelli, Petru Veyrat Tristani, Ànghjulu Bianchini è Ghjuvan'Filippu Graziani; cù percorsi artistichi anziani chì si pròvanu cusì à un prugettu musicale induve ugnunu porta qualcusella è vi porta in viaghju senza alluntanassi veradimente di e nostre sponde. Òn era sèmplice a scumessa! Cusì **Eppò** ci rigala deci tìtuli chì festighjèghjanu Mediterràniu cù a fiertà è a libertà chì l'accumpàgnanu! Certi canti sò ancu messi in scena nant' à clip video uriginali è anch'elli viaghjatori. Frà ssi tìtuli, *Terra Nova* parla à i Bastiacci è u s'amore di a so cità, invitènduli à spassighjà trà mezu à i carrughji, a stòria è quelli chì l'anu fatta. *Bolero per tè* rende umagiu à e donne, figliole è surelle. *Costantinu* chjama à a cumpetizione in a sedduzione. *Core timpesta*, *Eppò* o *A Zinzalesca* invitanu à cantà è a ballà cù elli! Sò magnifiche creazioni culurite è carche di ricerca uriginale ch'invitanu à a festa è à a spartera. Andate pò à scòpreli! ■



Marie Toussaint pour les droits du fleuve Tavignanu

« Vous avez une forte capacité à renverser la donne »

Ce dimanche 3 avril, après avoir remis à trois reprises son déplacement du fait des terribles événements qui ont secoué la Corse, l'eurodéputé Europe Ecologie Marie Toussaint était en Corse pour une visite en deux temps. Première signataire de la Déclaration des droits du fleuve Tavignanu avec l'eurodéputé François Alfonsi, elle souhaitait se rendre sur les lieux du projet de centre d'enfouissement de déchets ménagers et de déchets amiantifères, pour confirmer son soutien au Collectif Tavignanu Vivu. Par ailleurs, membre du comité de campagne de Yannick Jadot, elle a également tenu une réunion publique toujours sur Aleria (Mulinu Vivu) pour lancer un appel à « faire face » au dérèglement climatique, aux difficultés du monde, et plus particulièrement de la Corse et de ses aspirations, en votant Yannick Jadot dès le 10 avril prochain. Interview.

Le sens de votre venue en Corse ?

Tout d'abord, je remercie le Collectif pour son accueil et surtout pour son combat pour les droits du Tavignanu. Je sais que vous avez noué un lien particulier avec ce fleuve, ce territoire et tout cet écosystème. C'est une action menée à la fois avec les outils traditionnels de lutte à travers le droit et avec une nouvelle éthique, une nouvelle vision de notre rapport à la nature. Le Collectif et les Corses en général sont déterminés dans ces combats-là. La déclaration des droits du fleuve Tavignanu c'est une première en France et j'espère qu'elle sera portée très haut. Récemment, l'initiative citoyenne espagnole qui visait à reconnaître les droits de la lagune Mar Menor est passée devant le parlement espagnol. Tous les partis politiques sauf Vox, le parti d'extrême droite, ont voté pour étudier cette proposition. Ce qui veut dire qu'on entre dans le véritable processus législatif, ça peut vraiment changer la donne et ça vient d'une initiative citoyenne. La même que vous portez ici en Corse pour le Tavignanu.

Quelle pourrait être justement la suite pour le Tavignanu ?

Il faut la préparer ensemble, c'est absolument essentiel, il faut que cela ait une continuation politique. Ces initiatives portent vraiment un autre modèle de société, pas que pour la Corse, bien au-delà, pour la France, l'Europe, mais aussi le monde. On voit que l'on est enfoncé dans des crises avec toujours un pourcentage plus petit de personnes qui détruisent toujours plus vite. Renouer notre rapport avec le vivant pour faire de la terre une alliée dans la bataille pour la justice, l'égalité, l'émancipation, la liberté et la démocratie, c'est essentiel.



De quelles façons transcrire cela au plan politique ?

Vous avez des députés qui portent ces idées à l'Assemblée nationale ou au parlement européen, mais c'est vrai que si l'on avait un chef d'État d'une grande nation d'Europe comme la France, qui portait cette volonté de reconnaître les droits du vivant et de mettre en place les outils pour que ceux-ci soient respectés, et que les citoyennes et citoyens puissent vraiment les prendre en main et se battre contre celles et ceux qui portent atteinte au vivant, ça changerait considérablement la donne. On peut mener la bataille mais ça irait beaucoup plus vite avec un président écologiste. Aussi je vous appelle à vous mobiliser pour faire élire Yannick Jadot à la présidence de la République.

Les premiers combats nationalistes en Corse ont été et restent des combats pour la défense de la terre...

Vous avez une forte capacité à renverser la donne, vous l'avez démontré à plusieurs reprises. Je suis très impressionnée d'être en Corse. Il y a eu de grands combats pour le vivant qui ont été menés ici, qui ont été emportés, et qui ont tracé des pistes de futur. Je pense aux Boues Rouges, à la question de l'exploitation

des hydrocarbures. Donc merci au Collectif Tavignanu, mais merci aussi à toutes celles et tous ceux qui ont mené ces combats parce que ce sont de vraies sources d'inspiration qui donne du courage pour continuer la bataille.

L'action actuellement engagée pour les droits du fleuve, ouvre-t-elle à des possibilités au niveau juridique avec une plainte en justice par exemple comme vous l'avez fait pour l'Affaire du siècle ?

Il y a un travail en cours. Ça prend du temps parce qu'on n'a pas les lois aujourd'hui qui permettent de s'opposer de telle manière à un projet privé. Mais il y a quand même différentes pistes que l'on est en train de creuser. Avec l'Affaire du siècle on a réussi à faire reconnaître que l'inaction face au réchauffement climatique était un préjudice écologique. L'autre élément, c'est que le tribunal administratif a reconnu que l'État pouvait être responsable de ce préjudice écologique. C'est une jurisprudence qui pourra être utilisée pour nous permettre de faire valoir le préjudice écologique et les droits de la nature dans des combats comme le vôtre. L'autre bataille c'est celle de retrouver au niveau français, européen et mondial une solidarité des collectifs mais aussi des collectivités par rapport à toutes ces actions qui sont pour la défense du vivant. La société influe sur le jugement des juges, ces combats de terrain sont véritablement très importants et je vous encourage à poursuivre votre action, elle finira par porter ses fruits et vous pouvez compter sur moi, sur les écologistes, sur Yannick Jadot pour vous soutenir dans tous ces combats et dans vos revendications politiques pour plus de reconnaissance et de démocratie. ■

À la première manifestation, l'ancien que je suis s'est réjoui que nos jeunes, après l'agression sur Yvan Colonna, en tête dans la rue pour dénoncer une injustice de l'État jacobin français. Des militants et des élus nationalistes en première ligne pour empêcher un nouveau drame.

La rue est parfois une impasse...

par Max Simeoni

Au Cedic en 1964 où nous n'étions qu'une poignée d'adultes. Les premiers étudiants ont été Michel Castellani et Jean Filippi devenu avocat. Oui, réjoui d'avantage qu'une majorité à la mairie de Bastia et à la CdC sachant combien les élections peuvent diviser, sans un mouvement organisé au sein du peuple corse. Il le faudra pour sauver le peuple corse à temps, le renouvellement rapide de la population insulaire le dissout. Les étudiants de Nice (Pierre Poggioli, Léo Battesti, Bernard Pantalacci...) ils étaient en voie de se radicaliser suivant le FLN algérien, ils fondèrent par la suite le FLNC. À notre AG, ils voulaient faire aller le mouvement dans un sens plus révolutionnaire. L'ARC avait déjà décidé d'occuper une cave d'un viticulteur pour dénoncer la fraude de la vinasse et la Covirep où quelques gros négociants Pieds-Noirs pratiquaient des traites de cavalerie. Jean Mannarini militant, employé de la Maison Mattei nous avait fourni le dossier établissant les preuves. Il fallait gagner du temps, l'AG vota un délai de six mois pour des Statuts nouveaux au delà de la date arrêtée en secret du 22 août 1975 pour Aleria.

Après la libération d'Edmond, un an après Aleria, le dynamitage de la cave Cohen Scali, une année de cavale, puis avec l'ARC et l'UPC, le souci a toujours été de démarquer le mouvement autonomiste des indépendantistes FLNC pour ne pas paraître cautionner la violence clandestine mais en maîtrisant les tensions entre nationalistes, faisant des élections avec eux, et se dégager quand ils voulaient nous réduire à n'être qu'un contre pouvoir sous la baguette du FLNC. Difficile pour

■ **La rue et ses risques de violence ne sont envisageables que si l'injustice qui la motive est comprise par tous les Corses. Or la violence peut diviser les Corses, tout comme les enjeux électoraux.**

les jeunes de participer et ils allaient à la LLN.

L'ARC a participé aux élections législatives pour imposer la notion de peuple corse dans les débats où il n'était question que de Droite et de Gauche et pour traduire en justice les clans qui bafouaient le suffrage universel par des fraudes massives.

Les clans politiques ont disparu, la V^e République ne correspond plus aux données d'une mondialisation financière et d'une population en croissance accélérée. Les défenseurs du peuple corse menacé de disparition à court terme n'ont plus de temps à perdre. Le combat du sauvetage est lié à un combat pour la démocratie.

La descente dans la rue et ses risques de violence ne sont envisageables que si l'injustice qui la motive est comprise par tous les Corses. La violence par des éventuelles victimes innocentes, par des conséquences socio-économiques peut diviser les Corses comme des enjeux électoraux. Beaucoup de nos jeunes peuvent croire que des incendies, des fumées de gaz médiatisées d'une ou deux journées font une insurrection populaire. La mort tragique d'Yvan Colonna dans la prison de

haute surveillance d'Arles a déclenché une brutale émotion tout à fait normale chez les jeunes et chez tous, mais de là à dire qu'ils ont « obtenus en deux ou trois manifs plus que les élus et les mouvements politiques en cinq ans de palabres », c'est vrai et faux. Vrai, mais ils n'ont été le détonateur d'une poudre accumulée par tous les combats nationalistes, héritiers de l'histoire de notre peuple qui avec avec des erreurs a toujours aspiré à survivre sur sa terre. Darmanin débarque pour calmer et fait des promesses à tenir après les élections. Malgré les blindés russes en Ukraine, les images locales « d'insurrection » nuisent à la candidature du Président, au rôle international qu'il entend jouer pour donner une image d'homme d'État. Des promesses et après s'il est élu... il verra. S'il ne l'est pas, ce qui est peu probable, qu'elle garantie avons avec un successeur ? Aucune. Les mieux placés disent tous qu'ils prennent en compte les problèmes des Corses, qu'il faut plus d'autonomie mais à « voir ce qu'on va y mettre »... par le dialogue... et glissent entre les lèvres « pas le statut de résident... pas la coofficialité... » autrement dit un énième statut de gestion partagé avec l'État et limité à l'économie et au culturel tenus en laisse.

Pas de lien de l'homme avec sa terre, pas de langue. Pas de peuple corse. Sans langue, une terre au plus offrant, en attendant qu'il soit minoritaire et disparaisse.

Les jeunes contre CRS et gardes mobiles protégeant les bâtiments publics ? Le sentiment de révolte pour l'agression d'Yvan Colonna a mis tout le monde en colère dans la rue. C'était une nécessité pour Macron à quelques jours du premier tour des présidentielles de calmer le jeu. Il envoya son ministre de l'Intérieur de promesses telles qu'un dialogue sem-

blait ouvrir une porte. Le dialogue impliquait retour au calme. La libération des prisonniers politiques peut être différée au nom des troubles publics. Le cycle de discussions pour cadrer le contenu de l'autonomie est renvoyé aux calendes grecques.

Gilles Simeoni voulant être le rassembleur, il a été celui d'une coalition nationaliste qui a eu une majorité « absolue ». Les autonomistes n'ont pas « fusionnée » ce qu'ils avaient décidé et tous voulaient participer au dialogue avec l'État. Gilles Simeoni pour amorcer le débat a sorti une majorité « absolue » à son compte. Les échanges préparatoires avec le gouvernement ont pu se faire. L'assassinat d'Yvan Colonna a mis le feu. Le gouvernement entièrement responsable devant trouver devant l'urgence, confit la mission à Darmanin. Prisonniers politiques enfin libérés... le temps des formalités... Dialogue pour l'autonomie, compétences, moyens après l'élection de mi-avril... avant la Saint Sylvestre !

le calme revenu étant un préalable, le gouvernement stoppe tout. Et maintenant quid des jeunes ? Et Gilles Simeoni a-t-il un plan B ? Il voulait sortir par le haut, le voilà les pieds dans le pétrin. À l'Assemblée pour le vote du budget les critiques diverses ont fusé et le pouvoir central montre du doigt des élus qui devaient participer au dialogue au milieu des jeunes manifestants incendiaires...

Sans un parti autonomiste le moins clivant pour l'ensemble des Corses et organisé au sein du peuple, si les idées ont avancé, les élections réussies, le peuple corse reste ouverts à tous les vents. Il peut être le moyen politique fort donnant des garanties démocratiques à tous pour une force émancipatrice et de sauvetage. ■

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA

Travaux de restauration d'une ruelle et d'un lavoir au village de Biguglia

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR
MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : Monsieur Jean-Charles GIABICONI, R.N. 193 20620 BIGUGLIA - Tél. : 0495589858, Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <https://www.biguglia.fr> Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com:443/1642>.
Type d'organisme : Commune.
Objet du marché : Travaux de restauration d'une ruelle et d'un lavoir au village de Biguglia.
Type de marché : Travaux.
Site ou lieu d'exécution principal : Village de Biguglia 20620 Biguglia
Caractéristiques principales : Dans le cadre de la réhabilitation du centre ancien du village de Biguglia, la municipalité a pour projet d'entreprendre les travaux suivants : Restaurer le lavoir, - Construire un local poubelles, - Mettre en oeuvre une riciata sur la zone " Abri bus ", sur le chemin qui relie le parking de l'église au parking du lavoir (115 ml) et sur le départ du chemin qui mène à la chapelle Sant' Andria (35 ml).
Refus des variantes.
PRÉSENTATION DES LOTS
Possibilité de présenter une offre pour : l'ensemble des lots.
Lot 1 - Maçonnerie
Lot 2 - Ferronnerie
Lot 3 - Eclairage Public
Durée du marché : 5 mois à compter de la notification du marché.

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ
Cautionnement et garanties exigées : Application d'une retenue de garantie substituable par une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire. Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement CDC 50%
Unité monétaire utilisée : l'euro
Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature
- Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).
Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formu-

laire NOTI2).
CRITÈRES D'ATTRIBUTION
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 60 % valeur technique
40 % prix des prestations
Type de procédure : Procédure adaptée.
DÉLAIS
Date limite de réception des offres : 21 avril 2022 à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
AUTRES RENSEIGNEMENTS
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2022-07
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Téléchargement gratuit à l'adresse suivante :
<https://www.achatspublicscorse.com:443/1642>
Conditions de remise des offres ou des candidatures remise dématérialisée exclusivement à l'adresse suivante :
<https://www.achatspublicscorse.com:443/1642>.
ADRESSE(S) COMPLÉMENTAIRE(S)
Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : M GIABICONI Jean-Charles Maire, R.N. 193, BP 48, 20620 BIGUGLIA, Tel : 0495589858 - Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Adresse internet (url) : <https://www.biguglia.fr>
Date d'envoi du présent avis : 01 avril 2022.

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA

Fourniture de produits d'entretien

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR
MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : Monsieur Jean-Charles GIABICONI, R.N. 193 20620 BIGUGLIA - Tél. : 0495589858, Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <https://www.biguglia.fr> Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com:443/1645>.
Type d'organisme : Commune.
Objet du marché : Fourniture de produits d'entretien.
Type de marché : Fournitures.
Site ou lieu d'exécution principal : Hôtel de Ville 20620 Biguglia
Classification C.P.V : Objet Principal : 39812100-8
L'avis implique un accord cadre.
Autres informations : Marché valable 12 mois, reconductible 3 fois.
Caractéristiques principales : Fourniture de produits d'entretien industriels et ménagers.
Refus des variantes.
ACCORD CADRE
Durée de l'accord-cadre en année(s) : 1
Valeur : 200 000,00 euros.
Fréquence et valeur des marchés à attribuer : reconduction en février 2026
PRÉSENTATION DES LOTS
Possibilité de présenter une offre pour : l'ensemble des lots.
Lot 1 - Fourniture de produits d'entretien industriels
Lot 2 - Fourniture de produits d'entretien ménagers

Durée du marché : 12 mois à compter de la notification du marché.
CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ
Unité monétaire utilisée : l'euro
Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature
- Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).
Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 60 % prix des prestations
40 % valeur technique
Type de procédure : Procédure adaptée.
DÉLAIS
Date limite de réception des offres : 27 avril 2022 à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
AUTRES RENSEIGNEMENTS
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2022-06
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Téléchargement gratuit à l'adresse suivante :
<https://www.achatspublicscorse.com:443/1645>
Conditions de remise des offres ou des candidatures : Remise dématérialisée exclusivement à l'adresse suivante :
<https://www.achatspublicscorse.com:443/1645>.
ADRESSE(S) COMPLÉMENTAIRE(S)
Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : M GIABICONI Jean-Charles Maire, R.N. 193, BP 48, 20620 BIGUGLIA, Tel : 0495589858 - Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Adresse internet (url) : <https://www.biguglia.fr>
Date d'envoi du présent avis 04 avril 2022.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 31/03/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A ARRÊTÉ LE PLAN DE CESSION DE NEXUS SMART (SAS) - 6, RUE DE CASABIANCA - CHEZ MARC SIMEONI CONSULTING - 20200 BASTIA
ACTIVITÉ : LA CONCEPTION, LA FABRICATION, LE DÉVELOPPEMENT, LA COMMERCIALISATION ET L'EXPLOITATION D'OBJETS CONNECTÉS, DE COLLECTEURS DE DÉCHETS INTELLIGENTS INDOOR ET OUTDOOR, PAR LA VENTE, LA LOCATION OU EN EXPLOITATION DIRECTE, LA COLLECTE, L'ACHAT ET LA VENTE DES OBJETS ET DÉCHETS COLLECTÉS.
RCS BASTIA A/ 812 801 710, 2015 B 397

POUR EXTRAIT, SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

Catherine COSTA-GIABICONI - AVOCAT 22 LOTISSEMENT ARBUCETTA - 20620 BIGUGLIA FIN DE LOCATION-GERANCE

La Location-gérance du fonds de commerce de « RESTAURANT », exploité à Camping U Casone – route de la Mer 20240 GHISONACCIA, qui avait été consentie le 1er juin 2021 par la SARL VACANCES AZUR CORSE à la SAS MURZA, au capital de 500 €, ayant son siège social à Camping U Casone – route de la Mer 20240 GHISONACCIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 898 942 735, a pris fin le 30 septembre 2021 par l'arrivée de son terme.

Pour unique insertion.



AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA
Travaux d'aménagements d'espaces de jeux pour enfants au parc des sports

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : Monsieur Jean-Charles GIABICONI, R.N. 193 20620 BIGUGLIA - Tél. : 0495589858, Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <https://www.biguglia.fr> Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com:443/1641>.

Type d'organisme : Commune.

Objet du marché : Travaux d'aménagements d'espaces de jeux pour enfants au parc des sports.

Type de marché : Travaux.

Site ou lieu d'exécution principal : Parc des Sports de Biguglia 20620 Biguglia

Classification C.P.V : Objet Principal : 45112723-9

Caractéristiques principales : Dépose et pose d'aires de jeux, et réalisation d'aires de pique-nique.

Refus des variantes.

Présentation des lots : Possibilité de présenter une offre pour : l'ensemble des lots.

Lot 1 - Aménagement d'aires de jeux pour enfants de 2 à 6 ans et 2 à 10 ans

Lot 2 - Aménagement d'aires de jeux pour enfants de 6 mois à 4 ans

Lot 3 Aménagement des aires de pique-nique

Durée du marché : 77 jour(s) à compter de la notification du marché.

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Cautionnement et garanties exigées : Application d'une retenue de garantie de 5 % substituable par une garantie à première demande ou caution personnelle et solidaire. Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement Collectivité de Corse : 30%
Unité monétaire utilisée : l'euro

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature

- Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D 8222-8 du code du travail.

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60 % valeur technique

40 % Prix des prestations

Type de procédure : Procédure adaptée.

DÉLAIS

Date limite de réception des offres : 21 avril 2022 à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2022-08

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Téléchargement gratuit à l'adresse suivante :

<https://www.achatspublicscorse.com:443/1641>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Remise dématérialisée exclusivement à l'adresse suivante : <https://www.achatspublicscorse.com:443/1641>.

Adresse(s) complémentaire(s) : Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : M GIABICONI Jean-Charles Maire, R.N. 193, BP 48, 20620 BIGUGLIA, Tel : 0495589858 - Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Adresse internet (url) : <https://www.biguglia.fr>

Date d'envoi du présent avis 31 mars 2022.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30

SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 22/TX/002

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de Maçonnerie - Structure et VRD : Création d'une passerelle de liaison et aménagement des bureaux du siège social de l'ODARC

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

15% Valeur technique : Qualifications et expériences professionnelles

10% Valeur technique : Planning d'exécution prévisionnel détaillé des interventions pour chaque tâche

10% Valeur technique : Méthodologie pour la réalisation des prestations

5% Valeur technique : Performances en matière de protection de l'environnement

5% Valeur technique : Méthodologie pour passation des équipements

55% Prix des prestations

Remise des offres : 22/04/22 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 30/03/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

ANNONCES LÉGALES

Publiez vos annonces légales :
arritti2@wanadoo.fr

Offerta speciale

Pigliu un abbonamentu d'un annu à ARRITTI per 45 €* (invece di 55 €)

Casata, Nome (nom, prénom) :

Indirizzu (adresse) :

.....

Telèfonu (téléphone) :

Mel :

Eccu u mo sceccu di 45 € à l'ordine d'ARRITTI.

Eccu un sustegnu in più di €

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

* 45 € la première année, réabonnements suivants au tarif de 55 €. Offre valable jusqu'au 30/04/2022.